Rapport de l'évaluation conjointe annuelle

DOCUMENT D'ORIENTATION POUR LES PAYS























Les modalités afférentes à l'évaluation conjointe annuelle (ECA) ont été révisées en 2021 afin de les aligner sur la nouvelle <u>stratégie du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Mouvement SUN)</u> pour la période 2021-2025. Le présent document d'orientation vise à aider les pays et les parties prenantes du Mouvement SUN à travers le monde à interpréter l'ECA révisée et à en optimiser l'utilisation.

La Stratégie du Mouvement SUN accorde une place centrale au leadership des pays et met l'accent sur le soutien au changement systémique au niveau national. Il est attendu de tous les acteurs du Mouvement (les gouvernements membres, les quatre réseaux SUN, la Coordinatrice du Mouvement SUN, le Secrétariat du Mouvement SUN, le Comité exécutif du Mouvement SUN et le Groupe principal du Mouvement SUN) qu'ils redoublent leurs efforts pour accélérer les résultats nutritionnels à grande échelle et œuvrent de concert afin d'aligner et axer ces efforts sur les priorités des pays.

La Stratégie définit quatre objectifs stratégiques :

- Renforcer et maintenir des environnements politiques et de plaidoyer solides aux niveaux infranational, national, régional et mondial afin de faire des résultats nutritionnels un facteur clé et un marqueur du développement durable.
- 2. Développer et aligner des priorités d'action communes aux pays.
- 3. Développer et renforcer la capacité des pays à élaborer, hiérarchiser, financer, mettre en œuvre et suivre les mesures nationales par une assistance technique et une gestion des connaissances renforcées.
- 4. Assurer une gouvernance du Mouvement SUN qui favorise le leadership des pays et les responsabilités des gouvernements, aligne les ressources de toutes les parties prenantes du Mouvement sur les priorités nationales, renforce la responsabilité mutuelle entre les parties prenantes du Mouvement et envers les personnes les plus à risque de malnutrition, avec des mécanismes solides pour encourager et assurer cette mise en œuvre, cet alignement et cette redevabilité mutuelle.









L'ECA comporte deux volets : la réunion de consultation de l'ECA (voir le document d'orientation), et le rapport de l'ECA. La réunion de consultation contribue à l'élaboration du rapport.

L'ECA vise à :

- permettre un examen participatif et transparent de la progression des pays dans l'accélération des progrès en faveur de la réalisation des cibles nationales de nutrition, éclairé par les informations de suivi disponibles les plus récentes des pays;
- documenter les progrès accomplis collectivement au cours de l'année passée ;
- célébrer les réussites, en offrant la possibilité aux réseaux SUN (dans les pays) de discuter des progrès accomplis et des succès obtenus, ainsi que des domaines nécessitant une collaboration accrue;
- identifier conjointement les goulots d'étranglement, tant persistants qu'émergents, ayant un impact sur les progrès;
- partager des informations avec la Système de soutien international (SSI) du Mouvement SUN sur les insuffisances en matière de capacités anticipées dans le cadre de l'élimination des goulots d'étranglement;
- jeter les bases de l'élaboration d'un pacte national avec la SSI du Mouvement SUN s'agissant du soutien technique;
- partager les expériences et les enseignements au sein du pays et, plus largement, avec l'ensemble du Mouvement SUN;
- servir d'outil de communication au sein de la SSI du Mouvement SUN, en fournissant des informations à jour au sujet des objectifs stratégiques du Mouvement SUN et en contribuant à l'apprentissage.

L'ECA vise également à :

- permettre aux pays d'utiliser ce processus pour instaurer un climat de confiance et renforcer la redevabilité :
- offrir aux pays la possibilité de contribuer au développement global du Mouvement SUN;
- contribuer à l'ensemble du système MEAL (suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage) du Mouvement SUN.¹

¹ Voir: https://scalingupnutrition.org/progress-impact/monitoring-evaluation-accountability-and-learning-meal/

L'objectif principal de l'ECA consiste donc à renforcer la collaboration et le soutien entre les pays. Elle doit poser les fondements d'une discussion sur les goulots d'étranglement au niveau des pays, sur les actions convenues par les parties prenantes nationales en vue de les éliminer et sur l'identification des principales insuffisances en matière de capacités et des besoins des pays en matière de soutien technique.2



L'objectif secondaire consiste à permettre le suivi des progrès réalisés dans les pays membres du Mouvement SUN. Cet aperçu des progrès réalisés dans les pays SUN aidera le Mouvement à identifier les défis et opportunités les plus fréquents et influencera les stratégies de plaidoyer et de soutien. Il facilitera également le partage de bonnes pratiques entre les pays et l'apprentissage qui en découle, en identifiant les caractéristiques communes des pratiques efficaces.



L'ECA représente une opportunité pour :

1. Les parties prenantes des pays de mettre en évidence leur contribution aux progrès globaux, de documenter l'alignement de leurs efforts et investissements sur les priorités nationales et de modéliser leur détermination à garantir leur redevabilité en tant qu'actrices du Mouvement SUN.



Les activités de plaidoyer en faveur de la nutrition à l'échelle nationale, en incluant un large éventail de parties prenantes et en influençant les hauts responsables gouvernementaux, et à l'échelle internationale, en démontrant l'engagement continu du pays en faveur de la nutrition et en mutualisant les enseignements, les bonnes pratiques et les défis clés.

Les présentes orientations détaillées visent à expliquer, d'une part, l'utilité de chaque domaine de l'ECA pour les pays et, d'autre part, la manière dont les autres parties prenantes sont censées interagir avec l'ECA et s'appuyer dessus. Elles fournissent également des informations au sujet de l'alignement sur la Stratégie du Mouvement SUN.

Au cours de la deuxième phase du Mouvement (2016-2020), l'ECA a mis l'accent sur le suivi des indicateurs de progrès, contribuant ainsi de manière significative à l'acquisition d'une compréhension approfondie de la situation globale à l'échelle mondiale et permettant au Mouvement de concentrer ses ressources sur les domaines d'intérêt commun. Des progrès considérables ont été réalisés au cours de la première décennie du Mouvement SUN, et la plupart des pays ont mis en place les systèmes et structures de base qui sont essentiels à une gouvernance solide. La troisième phase (2021-2025) visant à garantir que ces systèmes et structures permettent effectivement de réaliser des progrès, les indicateurs de progrès ne revêtent plus la même importance, c'est pourquoi une plus grande attention sera accordée aux défis nationaux très spécifiques qui nécessitent un soutien.



L'ECA révisée comprend cinq sections principales, suivies de sections spécifiques portant sur les réseaux. Les sections principales incluent une section « Considérations générales », suivie de quatre sections correspondant aux objectifs stratégiques (OS) de la Stratégie du Mouvement SUN. Ces sections sont les suivantes :

Section 1: Considérations générales sur le pays (OS1, OS4)
Section 2: Coordination, alignement et résultats (OS2, OS3, OS4)
Section 3: Financement (OS3, OS4)

Section 4: Politiques, plaidoyer et communication (OSI) **Section 5:** Partage des connaissances et apprentissage (OS3)

Section 6: Les réseaux SUN

L'ECA contient quinze indicateurs de progrès en vue d'assurer un niveau minimum de continuité s'agissant du suivi global aux niveaux national et mondial. Les indicateurs permettent aux pays, à la fin de chaque section, de s'autoévaluer et de classer leurs progrès dans des domaines importants.

À la suite de l'ECA, un débat stratégique entre la SSI du Mouvement SUN et le pays concerné doit aboutir à un pacte documenté, à travers lequel un ensemble convenu de mesures de soutien sera mis en œuvre au cours de l'année à venir. Le pacte est examiné à la demande des pays, et révisé par accord mutuel. Les pays auront la possibilité de faire part de leurs retours sur le soutien qu'ils ont reçu par l'intermédiaire du Mouvement. La Stratégie du Mouvement SUN pour sa troisième phase (2021-2025) décrit plusieurs options de soutien technique, telles qu'un mentorat planifié et limité dans le temps, la fourniture d'une expertise technique au sein du pays, l'organisation de visites d'échange entre les pays, un soutien dans le pays par l'intermédiaire des réseaux ou encore la fourniture d'une expertise technique internationale à distance ou au sein du pays.

SECTION 1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE PAYS

Cette section s'aligne principalement sur les OS1 et OS4 de la Stratégie du Mouvement SUN

OS1: Renforcer et maintenir une politique et un plaidoyer solides pour positionner les résultats nutritionnels

OS4 : Assurer une gouvernance du SUN qui favorise le leadership des pays et les responsabilités des gouvernements, aligne les ressources et renforce les responsabilités mutuelles.





Chaque pays ou État qui s'est engagé au sein du Mouvement SUN fournit des informations sur l'existence d'infrastructures nationales assurant la planification, la gestion et la coordination générales de la nutrition au sein du pays (structure de gouvernance). Il est bien entendu que chaque pays ou État a conçu sa structure de gouvernance en matière de nutrition aux niveaux national et infranational en tenant compte des spécificités propres à sa situation. Cette première série de questions vise à permettre aux pays de présenter les différentes composantes de leurs systèmes de gouvernance ainsi que le rôle du coordinateur national SUN (anciennement appelé « point focal ») au sein de la structure de gouvernance globale. Cela offre également aux parties prenantes la possibilité de souligner leur participation aux structures de gouvernance et de s'assurer que toutes les structures nécessaires ont été mises en place, y compris ceux pour la préparation et réponse aux situations d'urgence.

- Les informations seront saisies par le pays et la plupart devront être mises à jour uniquement lorsque des changements se produiront.
- La SSI du Mouvement SUN aimerait en savoir plus sur les modèles de gouvernance et de coordination les plus efficaces, afin de pouvoir en tirer des enseignements qui seront ensuite partagés en vue d'une accélération globale des progrès.
- Le Mouvement SUN repose sur l'idée que les systèmes de gouvernance doivent être soutenus par des politiques et une législation appropriées.
- L'expression « plateforme multipartite » (PMP) désigne le principal mécanisme de coordination en matière de nutrition utilisé au niveau national dans le pays. Elle inclut généralement plusieurs ministères, des parties prenantes représentant divers intérêts/ réseaux (par exemple, la société civile, le secteur privé, les Nations Unies, les donateurs, le milieu universitaire) et divers secteurs.
- Le point focal/coordinateur national SUN a la possibilité transmettre les préoccupations liées aux défis, et de fournir ainsi des informations précieuses à la SSI du Mouvement SUN sur les domaines susceptibles de nécessiter un soutien supplémentaire.





SECTION 2 COORDINATION, ALIGNEMENT ET RÉSULTATS

Cette section s'aligne principalement sur les OS2, OS3 et OS4 de la Stratégie du Mouvement SUN.

OS2: Développer et aligner des priorités d'action communes aux pays.

OS3 : Développer et renforcer la capacité des pays grâce à l'assistance technique et la gestion des connaissances.

OS4 : Assurer une gouvernance du SUN qui favorise le leadership des pays et les responsabilités des gouvernements, aligne les ressources et renforce les responsabilités mutuelles.







Alors que la section 1 porte essentiellement sur des informations factuelles générales et ne requiert d'être mise à jour qu'occasionnellement, la section 2 traite spécifiquement de la réunion de consultation de l'ECA de cette année dans le pays. La Stratégie du Mouvement SUN reconnaît les progrès accomplis dans la mise en place de systèmes et de structures de gouvernance en matière de nutrition, et met désormais davantage l'accent sur le **fonctionnement** de ces systèmes et structures. Cette section porte donc sur les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs communs au cours de l'année passée, ainsi que sur le consensus entre les parties prenantes au sujet des défis, des goulots d'étranglement et, surtout, des priorités et mesures communes pour l'année à venir.

1 Actualisation en matière de gouvernance et de coordination

Cela représente une occasion de documenter les ajustements apportés au système de gouvernance du pays, en démontrant comment les systèmes évoluent à mesure que les pays renforcent leurs structures globales. Il s'agit également d'une occasion de considérer l'intensité des activités entreprises par la PMP en dehors de la réunion annuelle de l'ECA.

2 Participation à l'ECA de cette année

Cette sous-section permet aux pays de consigner et de communiquer la nature multisectorielle et multipartite de la réunion de l'ECA. Les pays ont la possibilité de reconnaître les mérites des parties prenantes et des réseaux contributeurs et, le cas échéant, de se pencher sur les réseaux qui ne participent pas, en fournissant des informations utiles à l'ensemble du Mouvement pour éclairer les activités de plaidoyer et d'autres mesures de soutien.

Les pays ont également la possibilité de partager leur expérience en matière d'organisation et d'animation de réunions, et de contribuer ainsi à l'approfondissement général des connaissances du Mouvement et de soutenir la formation en interne en vue d'éclairer le processus de l'ECA de l'année à venir. Les expériences de travail avec des acteurs d'influence de haut niveau, en particulier lorsqu'elles mènent à un résultat concret, peuvent également être partagées comme source d'inspiration pour d'autres pays.

3 Évaluation des progrès réalisés et identification des principaux goulots d'étranglement les entravant

Cette sous-section porte sur les discussions qui ont lieu lors de la réunion de l'ECA, au cours desquelles le point focal/coordinateur national SUN et les participants se penchent sur les derniers rapports nationaux sur la nutrition, en gardant les objectifs nationaux et mondiaux à l'esprit. Les rapports annuels du plan national de nutrition et d'autres sources d'information seront probablement utilisés pour encadrer la discussion. Cette question vise à susciter des débats et une réflexion au sein des pays, en s'appuyant sur les sources de données probantes de l'année passée disponibles. En d'autres termes, elle vise à déterminer si les parties prenantes du pays estiment qu'elles évoluent dans la bonne direction (une analyse plus qualitative qu'un simple passage en revue des données publiées, à l'instar des statistiques du Rapport sur la Nutrition mondiale).

4 Examen des priorités de l'année passée

Cette sous-section offre la possibilité de déterminer si les mesures adoptées l'année passée ont permis d'éliminer les goulots d'étranglement identifiés cette année-là, permettant ainsi de renforcer potentiellement l'élaboration des actions et des engagements pour l'année à venir. Les parties prenantes feront état des progrès qu'elles ont accomplis en faveur de la concrétisation des priorités nutritionnelles nationales au cours de l'année passée, ce qui sera également l'occasion d'aborder les questions d'alignement et de redevabilité.

Les parties prenantes ont-elles honoré leurs engagements de soutenir et mettre en œuvre les priorités de l'année passée ? Les actions prioritaires de l'année passée ont-elles permis de réaliser des progrès dans le pays, notamment en faveur de l'élimination des principaux goulots d'étranglement ?

5 Priorités de l'année à venir

Cette discussion aboutira à un accord au sujet de certains des principaux goulots d'étranglement et défis du pays. Les parties prenantes devront détailler leur contribution à l'élimination de ces goulots d'étranglement. Il est recommandé que les parties prenantes se concentrent sur les principales priorités de l'année à venir et étudient la possibilité de collaborer en vue de les atteindre et d'obtenir des résultats concrets. Ce format permet d'inscrire jusqu'à cinq priorités ; un pays peut cependant décider d'en inscrire moins, afin de s'assurer que les parties prenantes ont confiance en leur capacité à s'acquitter de leurs responsabilités dans les délais impartis.

La discussion permettra également d'identifier les principales insuffisances en matière de capacités et d'envisager des solutions pour y remédier. Les insuffisances en matière de capacités seront abordées plus en détail avec la SSI du Mouvement SUN. Il conviendra d'étudier les possibilités de soutenir les pays et de convenir d'un plan (pacte), à la suite de la réunion de l'ECA et de la soumission du rapport.



SECTION 3 FINANCEMENT

Cette section s'aligne principalement sur les OS3 et OS4 de la Stratégie du Mouvement SUN

OS3 : Développer et renforcer la capacité des pays grâce à l'assistance technique et la gestion des connaissances.

OS4 : Assurer une gouvernance du SUN qui favorise le leadership des pays et les responsabilités des gouvernements, aligne les ressources et renforce les responsabilités mutuelles.





La lenteur des progrès relatifs à l'augmentation de l'affection des fonds et des dépenses au titre de la nutrition a été reconnue comme un défi persistant pour tous les pays SUN à la fin de la deuxième phase (2016-2020). Afin de promouvoir l'action, de comprendre les défis et d'éclairer les approches de plaidoyer, l'ECA de la troisième phase (2021-2025) met davantage l'accent sur le financement. Cette section encourage le pays à examiner les progrès réels accomplis de manière plus approfondie et à les consigner pour garantir la disponibilité de plans chiffrés et disposer des moyens de suivre l'augmentation des investissements et des dépenses en matière de nutrition. Elle incite également le pays à identifier les défis spécifiques qui nécessitent un soutien supplémentaire.

Cette section met l'accent sur la façon dont le gouvernement et les parties prenantes externes alignent leurs ressources sur les plans et priorités nationaux en matière de nutrition, et étudie le recours au plaidoyer pour mettre à contribution d'autres sources de financements innovants.

Les questions visent à susciter des débats lors de l'ECA, qui aideront les parties prenantes à identifier les insuffisances et les succès du cadre financier et de la stratégie de financement du pays, ainsi qu'à examiner et approuver les approches susceptibles de remédier aux insuffisances identifiées. Cette section fournit également des informations à la SSI du Mouvement SUN au sujet des progrès réalisés dans les pays en matière de renforcement des cadres financiers et garantit en outre que chaque pays a la possibilité de soulever des défis ou des préoccupations auprès du Mouvement, et de demander un soutien auprès de ce dernier.

SECTION 4 POLITIQUES, PLAIDOYER ET COMMUNICATION

Cette section s'aligne principalement sur l'OS1 de la Stratégie du Mouvement SUN. OS1 : Renforcer et maintenir une politique et un plaidoyer solides pour positionner les résultats nutritionnels



Il convient de mettre l'accent sur les politiques et le plaidoyer, qui constituent le premier objectif stratégique de la troisième phase (2021-2025), pour réaliser des progrès en matière de nutrition. Bien que d'importants progrès aient été accomplis en matière d'élaboration de politiques et de lois à l'échelon national, les défis liés à la mise en œuvre et au respect de la législation restent considérables. Cette section offre la possibilité de définir des progrès, des engagements et des défis plus spécifiques à l'échelon national en matière de plaidoyer. Étudier les progrès des approches de plaidoyer actuelles permettra aux pays d'en apprendre davantage sur les domaines qui mériteraient des investissements supplémentaires. Une question sur l'influence des initiatives mondiales de plaidoyer sur les progrès des pays est également incluse afin de suivre la pertinence des événements mondiaux pour les pays.

La réunion de l'ECA offre également la possibilité de plaider auprès des décideurs ou des responsables politiques de haut niveau sur les défis liés aux questions politiques. La participation des décideurs de haut niveau aura très probablement un résultat positif si un enjeu spécifique en faveur duquel plaider est identifié en amont de la réunion (ou pendant celle-ci) et que la « demande » (action que le groupe souhaite que la personne entreprenne) est très claire. Les notes d'information, la préparation de communiqués de presse et les opportunités pour les décideurs de haut niveau d'interagir avec les médias peuvent accroître la probabilité qu'un engagement soit pris et documenté.

SECTION 5 PARTAGE DES CONNAISSANCES ET APPRENTISSAGE

Cette section s'aligne principalement sur l'OS3 de la Stratégie du Mouvement SUN. OS3 : Développer et renforcer la capacité des pays grâce à l'assistance technique et la gestion des connaissances.



L'un des principaux objectifs du Mouvement SUN consiste à veiller au renforcement des capacités des pays par l'échange de connaissances, le soutien technique et d'autres approches, principalement à travers des interactions entre les parties prenantes du pays. Cette section offre la possibilité de confirmer les insuffisances en matière de capacités identifiées lors des discussions soulevées par la section précédente, et de mener une discussion visant à s'assurer que les insuffisances en matière de capacité sont comblées. La Stratégie du Mouvement SUN encourage l'étude de plusieurs options de soutien technique, lesquelles incluent notamment : un mentorat planifié et limité dans le temps, l'organisation de visites d'échange entre les pays, un soutien dans le pays par l'intermédiaire des réseaux, la mobilisation du milieu universitaire, ou encore la fourniture d'une expertise technique internationale à distance ou au sein du pays.

Une question sur l'adoption et l'utilisation des ressources matérielles et sur l'exploitation des possibilités en ligne est également incluse dans cette section afin d'identifier les ressources utiles aux pays. Elle constitue également une opportunité de plaidoyer et de diffusion, en garantissant que tous les pays sont pleinement informés des ressources à leur disposition et, en particulier, des nouvelles ressources élaborées au cours de l'année précédente. Cette liste sera mise à jour chaque année.

La sous-section 6 invite les pays à étudier l'efficacité du soutien technique qu'ils ont reçu par le passé.

Il est attendu des pays SUN qu'ils contribuent aux connaissances et aux processus d'apprentissage du Mouvement SUN, dont ils peuvent également bénéficier. Les pays sont invités à partager les enseignements qu'ils ont tirés de leurs expériences dans cette section et, plus généralement, tout au long de l'outil.



³ Cette discussion entre la SSI du Mouvement SUN et le pays doit aboutir à un pacte documenté, au travers duquel un ensemble convenu d'actions sera mis en œuvre au cours de l'année à venir. Le pacte sera passé en revue à la demande des pays, et révisé par accord mutuel. Les pays auront la possibilité de faire part de leurs retours sur le soutien qu'ils ont reçu.

SECTION 6 RÉSEAUX SUN

Cette section, qui est sensiblement identique pour les quatre réseaux existants, vise à fournir des informations générales sur l'utilité des réseaux dans le pays. Un formulaire est également prévu pour les réseaux universitaires existants, le cas échéant. Les informations fournies dans cette section peuvent compléter d'autres évaluations entreprises par les réseaux SUN. Le réseau de la société civile est supposé inclure des organisations nationales, communautaires et internationales ainsi que des représentants de la jeunesse.



Les informations fournies aideront les réseaux et la Système de soutien international (SSI) du Mouvement SUN à suivre le niveau d'engagement des réseaux dans les pays SUN. Elles donneront également aux gouvernements un aperçu des contributions de chaque réseau.



Examen et rapports thématiques et infranationaux

Contrairement à la structure de l'ECA de l'année 2020, le nouvel outil ne prévoit pas de sections distinctes pour les rapports infranationaux et thématiques. Des domaines essentiels sont intégrés lorsqu'ils peuvent être liés à des besoins d'information ou à des actions spécifiques. Ils peuvent également être intégrés aux discussions menées lors de l'ECA soulevées par l'outil au sujet des goulots d'étranglement et des succès en matière de programmation, de coordination, de financement ou de politique.

La coordination infranationale (lorsqu'elle existe) varie considérablement d'un pays à l'autre, tant en termes de structure que de fonctionnalité. Le Mouvement SUN ne recommande donc pas l'utilisation d'un outil générique au regard de la diversité des situations dans lesquelles il serait utilisé. Au lieu de cela, il est prévu que les plateformes nationales SUN ou les mécanismes de coordination SUN infranationaux sélectionnent euxmêmes les sections de l'outil ou les axes d'enquête les plus pertinents pour eux, en mettant l'accent sur un examen critique des progrès, l'identification des goulots d'étranglement et les moyens par lesquels les parties prenantes chercheront à les éliminer.

